

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DA EHOTE 14-0003

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin : lot unique

Lot 1 – Imprimés à lecture optique « Bon de prescription »

Lot 1-1 : Imprimés « Biochimie – Hématologie ».

Lot 1-2 : Imprimés « Bactériologie ».

Lot 1-3 : Imprimés « Hormonologie ».

Les maquettes jointes au format.pdf n'étant pas définitives, le candidat devra prendre en compte dans son offre des modifications éventuelles à apporter.

- **Impression recto/verso – couleur**
- **Grammage papier 80 gr**
- **Conditionnement par paquet de 100 ou 200 feuilles**

2/ Quantité :

Les quantités indiquées dans le catalogue des produits sont pour 1 an à compter de la date de notification, reconductible 1 fois par période de 12 mois.

Les quantités annuelles pourront varier de plus ou moins 30 %.

3/ Variantes :

Pas de variante

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 1 fois par période d'un an.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant. Les commandes seront établies tous les deux mois avec ajustement des quantités à livrer en fonction des besoins de l'établissement
Les éventuelles modifications de maquettes seront à intégrer dans ce rythme de livraison.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin Central

81 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Prix (hors forfait de mise à jour des maquettes) (30%)

2/ Coût forfaitaire de mise à jour des maquettes (10%)

3/ Délai de fabrication (30%)

4/ Délai de livraison (30 %)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

- 1.** Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
- 2.** La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

8/ Date limite de remise des offres : Vendredi 21 novembre 2014 à 16h00.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

9/ Délai de validité des offres : 120 jours

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés
Direction des Achats
81, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX

11/ Document à fournir :

Le DC2 ou un document équivalent

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/Le bordereau de prix

2/Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de Périgueux.

Les candidats devront indiquer :

- le PUHT de chaque imprimé,
- le coût forfaitaire pour la modification de chaque maquette.

Toute modification de maquettes devra faire l'objet d'une facturation forfaitaire séparée.

Les prix et coût forfaitaire seront fermes pour la 1^{ère} période d'un an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés annuellement selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

▀ Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1.5 %, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire

Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Mlle ROUMAGNAC

Directeur des Achats

Tel : 05.53.45.27.78 (secrétariat)

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : da.se@ch-perigueux.fr

Bureau des Produits hôteliers

Direction des Achats

Tel : 05.53.45.26.78

Fax : 05.53.45.26.74

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Achats

Bureau des Produits Hôteliers

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Mail : dae.hotelier@ch-perigueux.fr

Tél : 05.53.45.26.78

Fax : 05.53.45.26.74

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

[http://www.achatpublic.com /](http://www.achatpublic.com/)

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DA EHOTE 14-0003

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Le Directeur des Achats

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

Anne-Marie ROUMAGNAC